Informations de base

2020/2005(INL) INL - Procédure d'initiative législative	Procédure terminée
Des stages de qualité dans l'Union européenne **Subject** 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.10 Jeunesse 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	SEMEDO Monica (Renew)	25/02/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive DUDA-LATOSZEWSKI Jarosław (EPP) HOMS GINEL Alicia (S&D) D'AMATO Rosa (Greens /EFA) ZALEWSKA Anna (ECR) LIZZI Elena (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
CULT Culture et éducation	KIZILYÜREK Niyazi (GUE /NGL)	12/12/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Éducation, jeunesse, sport et culture	GABRIEL Mariya

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/01/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

08/05/2023	Vote en commission		
23/05/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0186/2023	Résumé
13/06/2023	Débat en plénière		
14/06/2023	Décision du Parlement	T9-0239/2023	Résumé
14/06/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2005(INL)
Type de procédure	INL - Procédure d'initiative législative
Sous-type de procédure	Demande de proposition législative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 47
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/9/01682

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	CULT	PE648.619	29/10/2020	
Projet de rapport de la commission		PE739.586	06/01/2023	
Amendements déposés en commission		PE742.416	10/02/2023	
Amendements déposés en commission		PE746.998	08/05/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0186/2023	23/05/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0239/2023	14/06/2023	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts

HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	24/04/2023	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION European Youth Forum
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	13/04/2023	European Youth Forum
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	22/03/2023	Council of European Employers of the Metal, Engineering and Technology-based Industries
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	02/02/2023	European Youth Forum
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	01/02/2023	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	09/11/2022	European Youth Forum

Des stages de qualité dans l'Union européenne

2020/2005(INL) - 14/06/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 404 voix pour, 78 contre et 130 abstentions, une résolution contenant des recommandations à la Commission sur des stages de qualité dans l'Union.

Le Parlement a demandé à la Commission de présenter **une proposition de directive** du Parlement européen et du Conseil portant sur un cadre pour des stages de qualité, ainsi qu'une **proposition de décision** du Parlement européen et du Conseil sur un cadre de qualité pour les stages entrepris dans le but d'obtenir des diplômes.

Selon les députés, la nouvelle directive fixera des **normes de qualité minimales**, y compris des règles sur la durée des stages, ainsi que sur l' indemnisation et l'accès à la protection sociale, conformément à la législation et aux pratiques nationales. Les stagiaires visés par la décision devraient avoir accès à une compensation adéquate déterminée par chaque État membre en fonction des conditions socio-économiques nationales et du coût de la vie. Elle devrait couvrir au moins les besoins vitaux de base tels que **la nourriture, l'hébergement et le transport**. Elle devrait être financière ou complétée d'une autre manière par des prestations en nature.

Stages de qualité

Les députés ont invité la Commission et les États membres à faciliter et à améliorer l'accès des jeunes, tout particulièrement des jeunes issus de milieux vulnérables, à **des stages de qualité, rémunérés, accessibles et inclusifs**. Soulignant l'importance d'éduquer et de former correctement les jeunes aux besoins du marché du travail, les députés ont insisté sur la nécessité d'offrir des stages **dans des domaines liés aux besoins en compétences**, aux pénuries de main-d'œuvre et aux secteurs tournés vers l'avenir dans la perspective des transitions écologique et numérique.

Afin d'éviter de soutenir des stages médiocres et non rémunérés, le Parlement a insisté sur le fait que les employeurs ne devraient bénéficier d'une aide publique et ne pouvoir y avoir recours que s'ils respectent **des critères de qualité, la législation et les conventions collectives**. Il a également souligné la nécessité d'empêcher les jeunes de faire plusieurs stages consécutifs en procédant à un contrôle strict du recours aux contrats visant à assurer la transition entre l'enseignement et le marché du travail.

Révision du cadre en vigueur

Le Parlement a invité la Commission à **mettre à jour la recommandation du Conseil de 2014** relative à un cadre de qualité pour les stages, à la renforcer et à en faire un instrument législatif plus puissant. La Commission devrait inclure les principes supplémentaires suivants dans un cadre de qualité actualisé pour les stages:

- accès à une indemnisation adéquate en fonction du coût de la vie;

- accès des stagiaires à la protection sociale conformément aux régimes nationaux;

- amélioration de l'accès aux stages pour les stagiaires issus de milieux vulnérables, notamment les stagiaires handicapés ou issus d'autres groupes marginalisés, selon une approche intersectionnelle;

- lieux de travail accessibles;

- conformité de toute partie d'un stage effectuée à distance à des critères de qualité;

- établissement d'objectifs d'apprentissage clairs et accès au mentorat et à l'orientation appropriés, dispensés par des tuteurs formés;

- signalement, en collaboration avec les inspections du travail et les autorités compétentes à l'échelon national, des pratiques abusives et des mauvaises conditions de stage au moyen de canaux prédéterminés.

Assistance, sensibilisation, bonnes pratiques

Le Parlement a condamné **l'utilisation du statut de stagiaire lors de l'embauche de travailleurs hautement qualifiés et spécialisés** alors qu'il s'agit en réalité de salariés et que leur relation de travail devrait être reconnue comme telle. Il estime que cette pratique abusive se traduit souvent par une précarité de l'emploi, des salaires inférieurs et un manque de protection sociale, notamment l'absence de congés payés, de protection en cas de maladie et de parentalité, ainsi que l'absence de primes de fin d'année. La formalisation et la légitimation de mécanismes de cette nature ne devraient pas être permises.

Les députés ont rappelé le rôle central que le **Fonds social européen plus (FSE+)**, la facilité pour la reprise et la résilience et son tableau de bord, qui lie le financement aux mesures en faveur de Next Generation EU, ainsi que la garantie pour la jeunesse peuvent jouer pour faire augmenter le nombre de stages de qualité, y compris à la portée des catégories défavorisées.

La Commission est invitée à: i) mieux faire connaître, au niveau national, régional et local, les **fonds de l'Union** disponibles afin de garantir l'accès de tous à des stages de qualité; ii) soutenir l'échange de **bonnes pratiques** entre les États membres en matière de stages de qualité accessibles à tous; iii) formuler des **lignes directrices** pour des systèmes de suivi adéquats afin de garantir l'uniformité de la collecte des données.

Le Parlement a invité les États membres à mettre en place des **systèmes de suivi adéquats** pour garantir la qualité de la première expérience professionnelle des stagiaires. Il a également demandé aux **inspections nationales du marché du travail** de veiller au respect de la réglementation existante en matière de stages de qualité.

Accessibilité

La résolution a insisté sur le fait que les stages de qualité doivent être **inclusifs et accessibles à tous**. Elle a souligné, en particulier, la nécessité d'aider les personnes handicapées à avoir accès à des stages de qualité tout en garantissant l'inclusivité du processus de recrutement.

Les députés ont demandé que les stages soient accessibles aux personnes de tous âges tout en soulignant la nécessité d'offrir des possibilités aux jeunes issus de milieux défavorisés, en particulier aux jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET). Ils ont invité les États membres à favoriser davantage les stages à l'étranger et souligné, à cet égard, le potentiel d'EURES en tant qu'outil de mise en correspondance des formations et de placement.

Des stages de qualité dans l'Union européenne

2020/2005(INL) - 23/05/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative législative de Monica SEMEDO (Renew, LU) contenant des recommandations à la Commission sur des stages de qualité dans l'Union.

Les députés soulignent que les stages sont avant tout une expérience d'apprentissage qui ne devrait pas servir à remplacer des emplois au bas de l' échelle. Ils invitent la Commission et les États membres à faciliter et à améliorer l'accès des jeunes, tout particulièrement des jeunes issus de milieux vulnérables, à **des stages de qualité, rémunérés, accessibles et inclusifs**.

Le rapport souligne la nécessité de stages de qualité pour améliorer les compétences et l'employabilité des jeunes, ainsi que la nécessité d'éduquer et de former correctement les jeunes aux besoins du marché du travail afin de lutter contre l'inadéquation des compétences. Il est nécessaire d'offrir des stages dans des domaines liés aux besoins en compétences, aux pénuries de main-d'œuvre et aux secteurs tournés vers l'avenir dans la perspective des transitions écologique et numérique.

Afin d'éviter de soutenir des stages médiocres et non rémunérés, les employeurs ne devraient bénéficier d'une aide publique et ne pouvoir y avoir recours que s'ils respectent des critères de qualité, la législation et les conventions collectives. Il est par ailleurs nécessaire d'empêcher les jeunes de faire plusieurs stages consécutifs en procédant à un contrôle strict du recours aux contrats visant à assurer la transition entre l'enseignement et le marché du travail.

Révision du cadre en vigueur

Le rapport invite la Commission à **mettre à jour la recommandation du Conseil de 2014** relative à un cadre de qualité pour les stages, à la renforcer et à en faire un instrument législatif plus puissant. La Commission devrait inclure les principes supplémentaires suivants dans un cadre de qualité actualisé pour les stages:

- accès à une indemnisation adéquate en fonction du coût de la vie;

- accès des stagiaires à la protection sociale conformément aux régimes nationaux;

- amélioration de l'accès aux stages pour les stagiaires issus de milieux vulnérables, notamment les stagiaires handicapés ou issus d'autres groupes marginalisés, selon une approche intersectionnelle;

- lieux de travail accessibles;

- conformité de toute partie d'un stage effectuée à distance à des critères de qualité;

- établissement d'objectifs d'apprentissage clairs et accès au mentorat et à l'orientation appropriés, dispensés par des tuteurs formés;

- signalement, en collaboration avec les inspections du travail et les autorités compétentes à l'échelon national, des pratiques abusives et des mauvaises conditions de stage au moyen de canaux prédéterminés.

La Commission est invitée à **proposer une directive** sur les stages sur le marché du travail ouvert, les stages dans le cadre des politiques actives du marché du travail (PAMT) et les stages obligatoires faisant partie intégrante d'une formation professionnelle, afin de garantir des normes de qualité minimales, y compris des règles sur la durée des stages, l'accès à la protection sociale conformément à la législation et aux pratiques nationales, ainsi qu'une rémunération garantissant un niveau de vie décent afin d'éviter les pratiques abusives.

Assistance, sensibilisation, bonnes pratiques

Tout en condamnant l'utilisation du statut de stagiaire lors de l'embauche de travailleurs hautement qualifiés et spécialisés, le rapport a souligné le rôle central que le **Fonds social européen plus (FSE+)**, la facilité pour la reprise et la résilience et son tableau de bord, qui lie le financement aux mesures en faveur de Next Generation EU, ainsi que la garantie pour la jeunesse peuvent jouer pour faire augmenter le nombre de stages de qualité, y compris à la portée des catégories défavorisées.

La Commission est invitée : i) à mieux faire connaître, au niveau national, régional et local, les fonds de l'Union disponibles afin de garantir l'accès de tous à des stages de qualité, ii) à soutenir l'échange de bonnes pratiques entre les États membres en matière de stages de qualité accessibles à tous et iii) à fournir une assistance aux États membres sur les questions juridiques liées à la mise en œuvre d'un cadre de formation de qualité.

Le rapport invite les États membres à mettre en place des **systèmes de suivi adéquats** pour garantir la qualité de la première expérience professionnelle des stagiaires, et invite la Commission à formuler des lignes directrices pour des systèmes de suivi adéquats afin de garantir l' uniformité de la collecte des données. Il demande aux inspections nationales du marché du travail de veiller au respect de la réglementation existante en matière de stages de qualité. Il appelle également à collecter des données de meilleure qualité sur les stages et plus faciles à comparer au niveau des États membres et au niveau de l'Union.

Accessibilité

Le rapport insiste sur le fait que les stages de qualité doivent être **inclusifs et accessibles à tous**. Il souligne, en particulier, la nécessité d'aider les personnes handicapées à avoir accès à des stages de qualité tout en garantissant l'inclusivité du processus de recrutement. Il demande que les stages soient accessibles aux personnes de tous âges tout en soulignant la nécessité d'offrir des possibilités aux jeunes issus de milieux défavorisés, en particulier aux jeunes NEET. Il invite les États membres à favoriser davantage les stages à l'étrange et souligne, à cet égard, le potentiel d'EURES en tant qu'outil de mise en correspondance des formations et de placement.

En conclusion, il est demandé à la Commission :

- de présenter une **proposition de directive** du Parlement européen et du Conseil, sur la base de l'article 153, paragraphe 2, point b), du traité FUE, en liaison avec son paragraphe 1, point b), portant sur un cadre pour des stages de qualité;

- de présenter une **proposition de décision** du Parlement européen et du Conseil, sur la base de l'article 166, paragraphe 4, du traité FUE, sur un cadre de qualité pour les stages entrepris dans le but d'obtenir des diplômes.